

Rappels et renseignements importants pour vos comptes TD Waterhouse Canada Inc.

Juin 2024

- **Négociation de fractions d'action**
- **Avis de changements apportés aux renseignements sur votre compte**
- **Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique**
- **Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants**



À propos du présent avis

Veillez lire attentivement le sommaire des renseignements fourni dans le présent avis. **Vous n'avez aucune autre mesure à prendre.**

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, communiquez avec un représentant en placement au moyen de l'option *Contactez-nous* dans le menu *Plus* de l'appli TD ou en composant le 1-800-361-2684 du lundi au vendredi, entre 7 h et 22 h (HE).

Négociation de fractions d'action

Vous pourrez bientôt acheter et vendre certaines actions et certains fonds négociés en bourse (FNB) en fractions, appelées des fractions d'action ou de part, dans vos comptes Placements directs TD. L'investissement fractionné ne sera possible que pour certaines catégories d'actions ou certains FNB. Les actions et les FNB admissibles à l'investissement fractionné peuvent faire l'objet de modifications périodiquement et sans préavis.

Comme pour les actions ou les parts de FNB entières, les opérations sur fractions d'action ou de part de FNB comportent une commission. Si vous achetez ou vendez moins d'une action ou d'une part entière, la commission sera de 1,99 \$. Les opérations visant au moins une action ou une part de FNB entière donnent lieu à une commission ordinaire complète.

Nous avons mis à jour les documents d'information applicables suivants pour tenir compte des renseignements sur l'investissement fractionné :

1. **Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.** : *Convention de négociation des fractions d'actions* a été ajoutée aux *Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.* Elle établit les modalités qui s'appliquent à l'investissement fractionné en ce qui a trait à l'exécution des opérations, aux opérations stratégiques sur le capital, aux dividendes et aux conséquences fiscales. Pour consulter la nouvelle version intégrale des *Conventions de comptes et de services et Déclarations – TD Waterhouse Canada Inc.*, visitez le td.com/tdwasifr.
2. **Énoncé sur les conflits d'intérêts de TD Waterhouse Canada Inc. et Placements directs TD – Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous** : Nous avons mis à jour l'*Énoncé sur les conflits d'intérêts de TD Waterhouse Canada Inc.* et le document *Placements directs TD – Déclaration sur notre relation d'affaires avec vous* pour tenir compte de l'investissement fractionné. Visitez le td.com/tdwcoifr et le td.com/dirddfr, respectivement, pour en consulter les nouvelles versions intégrales.
3. **Placements directs TD – Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service** : Le document *Placements directs TD – Tableau des commissions et barème des taux d'intérêt et des frais de service* tient maintenant compte des frais associés à l'investissement fractionné. Visitez le td.com/disrffr pour en consulter la nouvelle version intégrale.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, communiquez avec un représentant en placement au moyen de l'option *Contactez-nous* dans le menu *Plus* de l'appli TD ou en composant le 1-800-361-2684 du lundi au vendredi, entre 7 h et 22 h (HE).

Avis de changements apportés aux renseignements sur votre compte

Il vous incombe de nous informer immédiatement de tout changement apporté aux renseignements sur votre compte. Veuillez ouvrir une session dans CourtierWeb pour examiner et mettre à jour vos renseignements, au besoin.

Mesures à prendre

Vous pouvez mettre à jour les renseignements associés à votre compte personnel dans CourtierWeb en ouvrant une session et en sélectionnant votre nom dans le coin supérieur droit, puis en sélectionnant *Mon profil*.

Si vous devez mettre à jour des renseignements pour des comptes non personnels, des renseignements personnels qui ne figurent pas dans la plateforme CourtierWeb, ou si vous n'êtes pas un utilisateur inscrit à cette plateforme, ouvrez une session dans l'appli TD et sélectionnez *Contactez-nous* dans le menu *Plus* ou composez le 1-800-361-2684, entre 7 h et 22 h (HE), du lundi au vendredi, pour discuter avec un représentant en placement.

Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique

Pour les clients de Placements directs TD, lorsque vous achetez des parts d'un nouveau fonds commun de placement, nous vous remettons un exemplaire de l'aperçu du fonds, qui comprend les principaux renseignements sur le fonds commun de placement. Il contient des renseignements sur les placements dans le fonds commun, les facteurs de risque, le rendement passé et les frais du fonds. Pour tout achat ultérieur du même fonds dans le cadre d'un plan d'investissement systématique (PIS), l'aperçu du fonds ne vous sera pas remis, à moins que vous ne le demandiez ou que le Groupe Banque TD (la TD) décide de le faire. Voici les options pour commander sans frais l'aperçu du fonds :

- Ouvrez une session dans l'appli TD et sélectionnez *Contactez-nous* dans le menu *Plus* ou composez le 1-800-361-2684 pour discuter avec un représentant en placement
- Envoyez une demande par courriel à tddirectinvesting@td.com
- Soumettez une demande en ligne sur le site sedarplus.ca

Remarque : En cas de fausse déclaration dans le prospectus, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers pour les achats de parts de fonds communs de placement effectués au moyen d'un PIS, vous bénéficiez d'un droit d'action en dommages-intérêts ou de résiliation. Vous pouvez mettre fin à votre PIS en tout temps.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

En vertu de la loi sur les valeurs mobilières, nous devons vous rappeler que l'usage de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte des risques plus élevés que le fait d'utiliser ses propres fonds pour effectuer un tel achat. Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue. Une stratégie de placement qui utilise des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie qui ne fait pas appel à l'emprunt.

Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Rappels importants pour les initiés et les actionnaires importants

Par souci de maintenir l'égalité des chances pour tous les investisseurs, nous vous rappelons que la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières exige que les initiés et les actionnaires importants des sociétés cotées en bourse divulguent leur statut à l'ouverture d'un compte de courtage et qu'ils communiquent tout changement de statut dès qu'il survient. Nous vous rappelons également que les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres à une bourse ou à un marché canadien sur des actions et des options émises par la société à laquelle ils sont associés, ou qui sont liées à celle-ci. La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en son nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte ou la propriété véritable de ce compte.

Les clients de Placements directs TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent un ordre dans CourtierWeb ou sur la Plateforme avancée. Il n'est pas possible de passer un ordre exigeant la déclaration d'un statut d'initié ou d'actionnaire important au moyen de TéléMax ou de TalkBroker; par contre, il est possible de le faire par téléphone en communiquant avec un représentant en placement et en divulguant ce statut. Les clients du service NégociTitres^{MC} TD qui sont des initiés d'une société cotée en bourse peuvent déclarer leur statut lorsqu'ils passent des ordres dans l'appli NégociTitres^{MC} TD. Les actionnaires importants doivent se soumettre à certaines restrictions lorsqu'ils vendent des titres à la Bourse de Toronto (TSX).

Nous vous remercions de faire affaire avec nous. Si vous êtes client de Placements directs TD et que vous avez des questions ou désirez mettre à jour vos renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important, y compris le fait que vous êtes un initié assujéti, ouvrez une session dans l'appli TD et sélectionnez *Contactez-nous* dans le menu *Plus* ou composez le 1-800-361-2684, du lundi au vendredi, entre 7 h et 22 h (HE), pour parler à un représentant en placement. Les clients du service NégociTitres^{MC} TD peuvent ouvrir une session dans l'appli et sélectionner *Aide* dans le menu escamotable ou composer le 1-877-250-2588 pour parler à un représentant en placement.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Placements directs TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Placements directs TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. NégociTitres^{MD} TD est un service de Placements directs TD, une division de TD Waterhouse Canada Inc., filiale de La Banque Toronto-Dominion. Le Groupe Banque TD désigne la Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées qui offrent notamment des produits et des services relatifs aux dépôts, aux placements, aux prêts, aux valeurs mobilières, aux fiducies et aux assurances. ^{MD}Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.